Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 029-212901870-20260321-2026_03_23-DE

commune de Plougar

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUGAR

Délibération N° 2026-03-23
21 mars 2026

Date de convocation : Lundi 16 mars 2026	*Le samedi vingt et un mars deux mille vingt-six à dix-sept heures trente se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. Laurent LE BORGNE, Maire.*
Membres : En exercice : 15 Présents : 14 Absents excusés : 1 Votants : 15	*Etaient présents : Mmes GAC Céline, DALLE Marie, GRALL Marie-Catherine, GUILLARD Nolwenn, GUILLERM Marie-Claire, LE GUERN Marlène, MM. AUFFRET Xavier, BRU Alain, CRAS-QUEAU Simon, LE BORGNE Laurent, LE NAN Yvon, LE ROUX Benjamin, PRISER Yvon, SALIOU Sébastien, formant la majorité des membres en exercice.* *Absents excusés : MINGAM Gwenaëlle ayant donné pouvoir à LE NAN Yvon* *M. AUFFRET Xavier a été désigné comme secrétaire de séance.*

<u>Objet</u> : Election des adjoints

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-1 ;

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 3 ;

Considérant que, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15
Bulletin blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

A obtenu :
- Liste de M. SALIOU Sébastien, 15 voix (quinze voix)

- La liste de M. SALIOU Sébastien ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire :
M. SALIOU Sébastien
Mme LE GUERN Marlène
M. PRISER Yvon

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions,

M. Laurent LE BORGNE, ***Maire***	*M. AUFFRET Xavier* ***Secrétaire de séance***	*Acte certifié exécutoire, compte tenu de la :* *Publicité par voie d'affichage, pour une durée de deux mois, à compter du 21 mars 2026* *Transmission au contrôle de légalité le 21 mars 2026*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.